

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

**Troisième session
Genève, 15 – 19 avril 2013**

CONSULTATIONS INFORMELLES SUR LES QUESTIONS EN SUSPENS

Document établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. À la deuxième session du Comité des normes de l'OMPI (CWS), tenue du 30 avril au 4 mai 2012, il a été convenu qu'après la deuxième session du CWS, le président de l'Assemblée générale de l'OMPI, M. l'Ambassadeur Uglješa Ugi Zvekić (Serbie), mènerait des consultations informelles sur les questions en suspens afin de parvenir à une compréhension mutuelle de certaines questions en suspens (voir le paragraphe 3 ci-dessous).
2. Le Secrétariat a établi le présent document de travail en tenant compte de l'accord atteint au cours de la consultation menée le 22 janvier 2013 entre M. l'Ambassadeur Zvekić, en sa qualité de président de l'Assemblée générale, les coordonnateurs de groupes régionaux et plusieurs représentants des missions basées à Genève. Cet accord stipulait que le présent document de travail devait contenir uniquement des informations factuelles concernant l'issue de la deuxième session du CWS et de l'Assemblée générale de l'OMPI tenue en octobre 2012, ainsi que des informations sur l'état d'avancement de la poursuite des consultations après ladite Assemblée générale (voir le paragraphe 5 ci-dessous).

DEUXIÈME SESSION DU CWS

3. Le texte ci-après reprend les paragraphes correspondants du rapport de la deuxième session du CWS (voir le document CWS/2/14) :

“Point 3 de l’ordre du jour : adoption de l’ordre du jour

“9. Le CWS a adopté l’ordre du jour proposé dans le document CWS/2/1 Prov., qui fait l’objet de l’annexe II du présent rapport. Des délégations ont déclaré que l’adoption de l’ordre du jour était sans préjudice du droit des délégations de proposer d’inclure, à l’ordre du jour des prochaines sessions du CWS, un point consacré au mécanisme de coordination.

“Point de l’ordre du jour 5 : questions d’organisation et règlement intérieur particulier

“13. La proposition établie par le Secrétariat a été présentée dans le document CWS/2/2.

“14. À la suite de la consultation menée avec certains ambassadeurs, M. l’Ambassadeur Uglješa Ugi Zvekić (Serbie) a fait la déclaration ci-après en sa qualité de président de l’Assemblée générale de l’OMPI :

‘Lors d’une consultation informelle menée ce matin avec les ambassadeurs, il a été convenu de proposer au Comité des normes de l’OMPI (CWS), par l’intermédiaire du président de l’Assemblée générale, ce qui suit :

‘Le comité adopte le projet d’ordre du jour initialement proposé;

‘le résumé du président fait état des résultats des travaux techniques réalisés durant la présente session;

‘le résumé du président mentionne aussi les points de vue divergents qui ont été exprimés concernant le mécanisme de coordination, l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement et leur prise en considération dans le règlement intérieur particulier;

‘après la deuxième session du CWS, le président de l’Assemblée générale de l’OMPI mènera des consultations informelles sur le mécanisme de coordination ainsi que sur la prise en considération des recommandations du Plan d’action pour le développement et leur intégration dans le règlement intérieur particulier afin de parvenir à une compréhension mutuelle, de préférence avant la prochaine session d’automne des assemblées des États membres de l’OMPI.’

“15. Le CWS est convenu de suivre la proposition faite par le président de l’Assemblée générale. Certaines délégations ont fait des déclarations dans lesquelles elles exprimaient des points de vue différents concernant les questions susmentionnées aux fins des consultations informelles. Selon un point de vue, les recommandations du Plan d’action pour le développement devraient faire partie intégrante des travaux du CWS et le mécanisme de coordination revêt une importance essentielle pour la prise en considération du Plan d’action pour le développement par tous les organes de l’OMPI. Selon l’autre point de vue, le CWS devrait se concentrer sur l’élaboration des normes de l’OMPI et laisser au Secrétariat les autres questions, comme convenu par l’Assemblée générale en 2011 lors de la clarification du mandat du CWS, et le CWS ne devrait donc pas relever du mécanisme de coordination. Il a été indiqué que ces déclarations devraient apparaître dans le projet de rapport sur la deuxième session du CWS.

Par conséquent, aucun accord n'a été trouvé en ce qui concerne les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier.

“16. Le CWS a pris note de la précision apportée par le Bureau international, selon laquelle les règles générales de procédure de l'OMPI s'appliqueront au CWS jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé concernant les questions d'organisation et le règlement intérieur particulier.”

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI (OCTOBRE 2012)

4. Un rapport sur l'état d'avancement de la consultation informelle menée par M. l'Ambassadeur Zvekić a été remis à l'Assemblée générale de l'OMPI (voir le texte suivant contenant les paragraphes pertinents du rapport de la quarante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, tenue du 1^{er} au 9 octobre 2012, document WO/GA/41/18).

“POINT 28.III) DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

“COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

“233. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/GA/41/16.

“234. Le Secrétariat a présenté le document et rappelé que le CWS avait été créé en 2009 pour poursuivre les travaux techniques sur les normes de l'OMPI précédemment exécutés par différents groupes de travail au cours des 30 dernières années. Il a également été rappelé que, l'année précédente, l'Assemblée générale avait précisé le mandat du CWS. Grâce à ce mandat, les discussions techniques relatives à l'élaboration de normes de l'OMPI avaient bien progressé via l'échange de correspondance électronique et un forum électronique sur le Web ouvert à tous les membres du CWS. Le comité avait examiné six normes existantes de l'OMPI en vue de leur révision, de leur mise à jour et du suivi de leur mise en œuvre. Une nouvelle norme avait été adoptée, qui couronnait cinq années d'intenses discussions d'experts. Cette nouvelle norme technique internationale préconisait le format et la structure les plus actuels pour tous les types de données de propriété industrielle. Elle visait à promouvoir l'échange de données en ligne par transmission de poste à poste ainsi que les projets de partage de fichiers de recherche et d'examen entre les offices de propriété intellectuelle et l'OMPI. En ce qui concerne les questions d'organisation et de procédure, le comité, à sa deuxième session, en avril-mai, n'était pas parvenu à un accord sur un règlement intérieur particulier. Il était convenu que le président de l'Assemblée générale de l'OMPI conduirait des consultations informelles sur les questions en suspens à l'issue de la deuxième session du CWS en vue d'aboutir à un accord. Depuis lors, plusieurs consultations informelles avaient eu lieu. De nouvelles consultations étaient prévues dans les semaines à venir dans l'espoir de trouver une solution avant la fin de l'année et la convocation de la prochaine session du CWS. Les assemblées ont été invitées à prendre note du contexte entourant le rapport.

“235. La délégation de l'Égypte, parlant au nom du groupe des pays africains, a souligné que de nombreuses consultations avaient été entreprises après la dernière session du CWS pour parvenir à une solution concernant la manière dont le comité devrait poursuivre ses travaux eu égard au Plan d'action pour le développement, notamment par l'intermédiaire du président de l'Assemblée générale. Ces consultations visaient à examiner les modalités selon lesquelles le CWS pouvait donner suite à la décision prise par les assemblées en 2009 concernant le mécanisme de coordination. Malheureusement, aucune solution n'avait été trouvée. Le groupe des pays africains se félicitait de la poursuite des consultations avec le président de l'Assemblée générale en vue de parvenir à une solution acceptable. La délégation a réaffirmé qu'elle était

convaincue que les travaux du CWS devraient être en lien direct avec le Plan d'action pour le développement, notamment en ce qui concerne le premier groupe de recommandations sur l'assistance technique et le renforcement des capacités et la deuxième partie concernant l'élaboration de normes. La délégation a indiqué que l'OMPI et ses États membres avaient accepté, dans le budget 2012-2013, de définir les normes qui devraient relever du Plan d'action pour le développement. Enfin, la délégation attendait avec intérêt de tenir des consultations suffisantes selon un calendrier prédéfini pour parvenir à un accord sur les travaux du comité compte tenu des recommandations du Plan d'action pour le développement de manière à garantir la contribution des États membres aux objectifs de développement des pays en développement.

"236. La délégation de la Chine a exprimé sa satisfaction au sujet des travaux menés par le CWS pendant l'année écoulée. Elle a indiqué qu'elle continuerait de jouer un rôle actif dans les délibérations du CWS ainsi que dans ses travaux de révision des normes.

"237. La délégation du Brésil, parlant au nom du groupe du Plan d'action pour le développement, a félicité le président pour ses efforts visant à promouvoir les consultations informelles sur le mécanisme de coordination, l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement et leur transcription dans le règlement intérieur particulier. Le groupe avait participé activement à ces consultations. Il rappelait que l'Assemblée générale avait adopté en 2010 un mandat clair concernant le mécanisme de coordination et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui s'appliquait à tous les organes concernés. Le Plan d'action pour le développement devrait faire partie intégrante des travaux du CWS. La délégation a déclaré que les activités du comité avaient une incidence sur le renforcement des capacités, de sorte que le CWS devrait être considéré comme un organe concerné et rendre compte de sa contribution à la mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement. Le groupe a ajouté qu'il avait adopté une approche constructive dans ces consultations utiles, même si les États membres n'étaient pas parvenus à une conclusion. Le groupe appuyait la poursuite des consultations informelles et encourageait les États membres à participer à ce processus en vue d'arrêter un mécanisme simple et efficace permettant au CWS de mener ses travaux techniques en pleine conformité avec les recommandations du Plan d'action pour le développement.

"238. La délégation des États-Unis d'Amérique, parlant au nom du groupe B, a salué les efforts déployés par le président de l'Assemblée générale pour mener les consultations informelles au cours des derniers mois et a déclaré que le groupe B n'était toujours pas convaincu que le CWS relevait du mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement. La délégation a souligné que le groupe B ne voulait pas voir les travaux du CWS mis à l'écart. Elle a ajouté que le groupe B participerait aux consultations futures pour permettre aux experts du CWS de mener à bien leur tâche importante.

"239. Le représentant de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a fait sienne la déclaration prononcée par la délégation des États-Unis d'Amérique au nom du groupe B.

"240. La délégation du Japon a appuyé la déclaration faite par la délégation des États-Unis d'Amérique au nom du groupe B. Elle s'est félicitée des efforts déployés par le président de l'Assemblée générale pour mener des consultations informelles. Elle a espéré que ces efforts déboucheraient sur un accord mutuel concernant les questions en suspens et a souligné le caractère essentiel des normes techniques de l'OMPI pour l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle et les utilisateurs du système de propriété intellectuelle. La délégation a indiqué qu'il convenait de laisser le CWS se consacrer à ses travaux techniques pour les faire progresser.

“241. La délégation de l’Afrique du Sud a appuyé les déclarations faites par la délégation de l’Égypte au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Brésil au nom du groupe du Plan d’action pour le développement. Elle a regretté que le CWS ne soit pas parvenu à s’entendre sur un règlement intérieur particulier dans la mesure où les articles proposés ne tenaient pas compte du mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. La délégation a formé le vœu que les États membres parviennent à un accord avant la prochaine session du CWS.

“242. La délégation de l’Algérie a fait siennes les déclarations prononcées par la délégation de l’Égypte au nom du groupe des pays africains et par la délégation du Brésil au nom du groupe du Plan d’action pour le développement. Elle a déclaré que le CWS ne devrait pas faire exception au mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. La délégation continuerait à participer aux consultations informelles avec le président, dans l’espoir de parvenir à une solution avant la prochaine session du CWS.

“243. La délégation de la Suisse a souscrit à la déclaration faite par la délégation des États-Unis d’Amérique au nom du groupe B. Elle s’est dite surprise de constater que les discussions de la dernière session du Comité se poursuivaient sur le mandat et le règlement intérieur après la décision prise par l’Assemblée générale l’année précédente. Elle ne comprenait pas en quoi le CWS était concerné par le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. La délégation a réaffirmé sa volonté de participer aux discussions qui seraient convoquées par le président, afin de trouver une solution à ce problème et de permettre enfin au CWS de travailler de manière optimale.

“244. La délégation de Monaco a exprimé ses remerciements au président pour les consultations qu’il avait menées avec la participation active de Monaco. Elle a fait siennes la déclaration prononcée par la délégation des États-Unis d’Amérique au nom du groupe B et a ajouté qu’elle n’était pas convaincue que le CWS soit concerné par le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement.

“245. En conclusion, le président a indiqué qu’il poursuivrait les consultations avec les États membres sur cette question, dans l’espoir de trouver une solution appropriée avant la prochaine session du CWS.

“246. L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du contenu du document WO/GA/41/16.”

ÉTAT D’AVANCEMENT DE LA POURSUITE DES CONSULTATIONS

5. Le texte ci-après est le résumé de la consultation menée par les coordonnateurs de groupes régionaux au sujet des questions en suspens relatives au CWS :

“Durant la consultation menée à l’OMPI le 22 janvier 2013 entre M. l’Ambassadeur Zvekić, en sa qualité de président de l’Assemblée générale, les coordonnateurs de groupes régionaux et plusieurs représentants des missions basées à Genève (les participants), l’accord ci-après a été atteint en relation avec les questions en suspens relatives au CWS.

“– Les participants sont convenus que la troisième session du CWS se tiendrait du 15 au 19 avril 2013; l’invitation à la réunion devrait être émise;

“– les participants sont convenus que les travaux techniques et les discussions qui seront menés à la prochaine session du CWS ne seront pas gênés par l’examen de certaines questions en suspens, étant entendu que le projet d’ordre du jour de la troisième session du CWS comprendra un point consacré aux consultations relatives aux questions en suspens; une ébauche de document sera établie par le Secrétariat

pour ce point de l'ordre du jour, qui contiendra uniquement des informations factuelles concernant l'issue de la deuxième session du CWS et de l'Assemblée générale de l'OMPI tenue en octobre 2012, ainsi que des informations sur l'état d'avancement de la poursuite des consultations après ladite Assemblée générale;

- “– en vue de la prochaine session du CWS, les participants sont convenus d'être pleinement impliqués dans les consultations en cours sur les questions en suspens avant la troisième session du CWS et, afin de faciliter les consultations, M. l'Ambassadeur Zvekić a désigné un groupe restreint de quatre délégations, à savoir les délégations de l'Algérie, de la Belgique, du Brésil et de la Pologne. Ce groupe a été prié de mener toutes les consultations nécessaires afin de parvenir à un accord permettant de répondre aux questions en suspens. Les consultations menées par le groupe restreint sont ouvertes à la participation de tout autre État membre intéressé; les coordonnateurs des groupes régionaux seront tenus informés de l'heure et du lieu des consultations du groupe restreint, et pourront les communiquer aux autres membres des groupes régionaux; sur demande, le Secrétariat fournira l'assistance nécessaire au groupe restreint dans ses travaux;
- “– Le groupe restreint souhaitera peut-être informer M. l'Ambassadeur Zvekić, si cela s'avère nécessaire, sur les progrès effectués ou sur l'absence de progrès; il est convenu que les résultats des consultations du groupe restreint seront présentés à M. l'Ambassadeur Zvekić avant la fin du mois de mars.”

6. *Le CWS est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]